

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 juin 2025

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 065-216500314-20250613-73_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 du mois de juin à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 03 juin 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Laurent PEREZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025** est approuvé à l'unanimité.

**CREATION D'UN GARAGE DE STOCKAGE ET RENOVATION PARTIELLE DES
LOCAUX EXISTANTS AU CAMPING – MOE (73-2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration des services et de l'entretien des équipements du camping municipal, il est nécessaire de créer un local de stockage pour le matériel d'entretien et d'exploitation du site. Ce garage serait d'une surface d'environ 35 m².
Par ailleurs, le bâtiment existant nécessite des travaux de rénovation (toiture, intérieur) afin de garantir la sécurité, le confort et l'accueil des usagers.

Afin de mener à bien cette étude, l'architecte Antoine BERGUA propose un devis de maîtrise d'œuvre d'un montant de 11 750€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés décide :

- De valider le projet de créer un local de stockage et rénover le bâtiment existant au camping municipal,
- De valider le devis de maîtrise d'œuvre de l'architecte Antoine BERGUA pour le montant de 11 750€ HT,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau